

Conseil communautaire du 12 avril 2017

Salle communale de Gée Rivière

Présents (38) :

MM. et Mmes Havard Marc, Dauba Delphine, Darracq-Paries J. Claude, Assibat Marie, Pomies Claude, Carteau Christophe, Joie Nadine, Cabé Robert, Gachie Florence, Marti Jérémy, Leblond Stéphane, Lalanne Alain , Boulin Thierry, Gaïotti Jacques, Grémiaux Jean Claude, Ducongé Joëlle, Saint Genez Daniel, Doumenge Maxime, Darricau Hervé, Lalanne Jean Michel, , Dufau Laurent, Lafenêtre Jean, Courrèges Francine ,Brèthes Philippe, Brèthes Michel, Dousse René, Gijsbers Lambert, Dufau Philippe, Fabères Nadine, Pargade Jacques, Saint Germain Dominique, Tastet Françoise, Doreilh Jean Paul, Dufau Jean Jacques, Bezecourt Alain, Terrain Benoît, Laborde Benoit, Baudot Olivier.

Procurations (8) : Lagrave Xavier par Pomies Claude, Duprieu Carole par Dauba Delphine, Cazeaux Pellarini par Assibat Marie, Lamaignère Michel par Boulin Thierry, Biarnes Thierry par Darricau Hervé, Destailats Eric par Lalanne J Michel, Marsan Jean Charles par Bezecourt Alain, Marque Michel par Terrain Benoit

Absent représenté (1) : Serge Lebrère par Dufau Laurent

Absents non représentés (3) : Brethes Stéphane, Lafitte Frédéric, Barros Jean Michel,

Nombre de membres en exercice : 49 Votants : 46

Avant d'ouvrir la séance, M. le président rend hommage à Henri Emmanuelli, décédé le 21 mars 2017. Il rappelle la carrière landaise et nationale de celui qui fut Député des Landes et président du conseil général de ce département pendant plus de trois décennies et qui fut plusieurs fois secrétaire d'État sous la présidence de François Mitterrand dans les années 1980 et président de l'Assemblée nationale entre 1992 et 1993. Le 17 juillet 2012, il a été nommé président de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations.

M. le président rappelle les liens qui l'unissaient à M. Emmanuelli, homme de conviction qui fut porteur de politiques publiques fortes : gestion publique de l'eau, actions en faveur des personnes âgées (soutien aux EHPAD publics, village Alzheimer à Dax), des personnes handicapées (Jardins de Nonères), gratuité du transport scolaire, opération innovante un collégien-un ordinateur portable. Il rappelle également son rôle d'aménageur du territoire au service de l'économie (par le biais de syndicats mixtes associant département et EPCI).

A la demande de M. le président, une minute de silence est observée par l'assemblée en hommage à Henri Emmanuelli.

En l'absence de M. le Maire empêché pour raisons de santé, M. René Dousse accueille l'assemblée à Gée Rivière. Il dit son émotion de recevoir le conseil communautaire dans une salle communale voulue par André Baquié et construite en 1984 par les habitants, la commune ne disposant que de peu de moyens. Il précise que la commune de Gée Rivière ne compte que 50 habitants qui sont décidés d'aller de l'avant et de tenir leur place au sein de la communauté de communes et de poursuivre la collaboration avec les communes voisines.

Le compte rendu du conseil communautaire du 7 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

M. le président passe à l'ordre du jour :

1- Politique locale du commerce : propositions d'actions

Conformément aux orientations budgétaires proposées, faisant suite aux conclusions de la commission des affaires économiques qui s'est tenue le 23 mars dernier, il est proposé de lancer trois actions dans le cadre de la compétence relative à la politique locale du commerce :

1) Lancement d'une étude « commerce artisanat » avec les chambres consulaires

Après plusieurs réunions de travail avec les chambres consulaires landaises et gersoises, en présence des présidents d'associations des commerçants et des élus des communes d'Aire sur l'Adour, de Barcelonne du Gers et d'Eugénie les Bains, il est proposé la réalisation d'une étude artisanale et commerciale réalisée conjointement par les chambres de commerces et d'industrie et les chambres des métiers et de l'artisanat du Gers et des Landes.

Ce travail se composera :

- d'un état des lieux de l'artisanat et du commerce : analyse et évolution,
- d'une enquête consommateurs sur l'ensemble de la communauté de communes,
- d'une enquête artisans commerçants sur le périmètre de centre ville / bourgs (Aire sur l'Adour, Eugénie les Bains, Barcelonne du Gers),
- d'un rapport avec préconisations et d'un plan d'actions.

M. le président propose d'engager cette étude pour un montant de 21 450 €.

2) Achat d'un local commercial à Aire sur l'Adour

Deux locaux commerciaux en vente à Aire sur l'Adour ont été visités le 17 mars dernier par des élus communautaires et le président de l'association des commerçants d'Aire sur l'Adour. Après avis favorable de la commission des affaires économiques, il est proposé que la communauté de communes procède à l'acquisition d'un local commercial sis 3 rue Carnot à Aire sur l'Adour et appartenant à M. Clèdes afin de l'aménager et de le louer à des commerces complétant ainsi l'offre locale.

Par courrier du 30 mars, le propriétaire confirme son accord pour un prix de vente fixé à 90 000€.

Cette acquisition est proposée dans le cadre du budget primitif 2017.
M. le président demande de bien vouloir approuver cette opération et de l'autoriser à procéder à l'acquisition du local précité. Il est convenu d'attendre le rendu de l'étude confiée aux chambres consulaires pour décider de l'affectation de ce local en 2018.

3) Adhésion à la plateforme « Initiative Landes »

Il s'agit d'une association loi de 1901 qui a pour mission d'aider gracieusement les créateurs et les repreneurs d'entreprises en leur accordant un prêt d'honneur à taux zéro et sans garantie personnelle tout en les accompagnant après la création ou la reprise jusqu'à la réussite économique de leur projet. Depuis 2004, ce dispositif a permis de soutenir financièrement 660 entreprises landaises. Après avis favorable de la commission des affaires économiques, M. le président propose au conseil communautaire d'adhérer à la plate forme « Initiative Landes » pour un montant de 6000€ par an.

M. Christophe Carteau est d'accord avec les actions proposées. Toutefois, il pense qu'il n'y a pas urgence à procéder à l'acquisition du local commercial, sachant que la communauté de communes dispose du droit de préemption.

M. le président lui répond que le risque est que ce local qui est vendu à un prix raisonnable soit transformé en logement par le propriétaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- approuve la réalisation de l'étude « commerce artisanat » présentée pour un montant de 21 450 € ;
- approuve l'acquisition du local commercial sis 3 rue Carnot à Aire sur l'Adour et faisant partie de la parcelle cadastrée CK 227 ;
- approuve l'adhésion de la communauté de communes à la plate forme « Initiative Landes » pour un montant de 6000€ par an.

2- Budget principal compte administratif compte de gestion - Affectation des résultats

• Vote du compte administratif 2016

M. le président rappelle que les comptes administratifs ont été présentés dans le détail lors la séance du 7 mars 2017 du conseil communautaire mais considérant que les comptes de gestion n'avaient pas pu être produits à temps par l'administration fiscale, les documents budgétaires n'ont pu être mis en délibération.

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Jean Claude Grémiaux, 1^{er} vice président (le président, Robert Cabé, s'étant retiré après lecture et exposé du compte administratif) vote le compte administratif 2016 et arrête ainsi les comptes par 34 voix pour et 11 abstentions (Havard Marc, Dauba Delphine+procuration de Duprieu Carole, Darracq-Paries J. Claude, Assibat Marie +procuration de Cazeaux Pellarini Christine, Pomies Claude+procuration de Lagrave Xavier, Carteau Christophe, Joie Nadine, Brèthes Michel) :

Investissement :

Dépenses	prévu	3 150 357.33
	réalisé	2 450 947.79
	Reste à réaliser	401 203.05
Recettes	prévu	3 150 357.33
	réalisé	1 483 754.94
	Reste à réaliser	320 508.91

Fonctionnement :

Dépenses	prévu	9 332 825.21
	réalisé	7 886 836.04
Recettes	prévu	9 332 825.21
	réalisé	9 334 940.97

Résultat de clôture de l'exercice :

investissement	- 967 192.85
fonctionnement	+ 1 448 104.93
Résultat global	+ 480 912.08

• Vote du compte de gestion 2016

Le président expose aux membres du conseil communautaire que le compte de gestion est établi par le trésorier, Sylvie Labeyrie à la clôture de l'exercice.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire par 34 voix pour et 11 abstentions (Havard Marc, Dauba Delphine+procuration de Duprieu Carole, Darracq-Paries J. Claude, Assibat Marie +procuration de Cazeaux Pellarini Christine, Pomies Claude+procuration de Lagrave Xavier, Carteau Christophe, Joie Nadine, Brèthes Michel) vote le compte de gestion 2016 du trésorier, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

- **Affectation des résultats**

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

- résultat d'exploitation au 31/12/2016 : excédent	1 448 104.93€
- affectation pour couverture du besoin de financement (1068) :	1 047 886.99€
- résultat reporté en fonctionnement (002)	400 217.94€

3- Budget principal : vote du budget primitif 2017

M. le président présente le budget primitif 2017 du budget principal par articles.

Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 9 157 157,21€ en dépenses et recettes.

I) Dépenses de fonctionnement

Hors virement à la section d'investissement, les dépenses de fonctionnement réelles augmentent de :

- 338 081,33€, soit 5% par rapport au CA 2016,
- 281 463€, soit 3.5% par rapport au BP 2016.

Cette augmentation se situe au niveau des chapitres suivants :

011 Charges à caractère général : + 66 964,95€

Les services extérieurs augmentent de 33 430€ : 10 000€ sont prévus pour l'entretien de la ZA de Bassia, un programme de 8 000€ de rénovation de l'écloserie est envisagé.

Les dépenses d'entretien de la voirie progressent de 26 655.96€ et une provision est proposée pour la réalisation d'une opération de communication pour les 25 ans de la communauté de communes.

Chapitre 012 Charges de personnel : + 76 440.97€

Cette augmentation prend en compte :

- le recrutement d'un technicien en CDD de 4 mois pour le service voirie (10 560€),
- des avancements de grades pour 15 500€,
- retour d'un arrêt maladie à temps plein 12 000€,
- mesures de revalorisation des catégories B 11 000€,
- titularisation d'un contractuel médiathèque 5 600€,
- revalorisation du point d'indice 5 000€.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : + 80 270,77€

- financement du déficit de la ZA de Bassia + 141 410,61€,
- reversement taxe de séjour à Eugénie + 48 936€.

Ces dépenses sont compensées par la baisse des subventions aux budgets des affaires scolaires et des cuisines centrales.

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement diminue en 2017 (-368 206,42€ par rapport au BP 2016). Par ailleurs, les dotations aux amortissements qui constituent également un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement augmentent de 32 740.11€.

Chapitre 60 Achats et variation des stocks : 68 052,00€ (augmentation de 3 366 € ; + 5.2% ;)

- Article 60612 : le budget principal prend désormais en compte les dépenses de fonctionnement classiques des ZAE (espaces verts, éclairage public).
- Article 6068 : augmentation de cet article : achat de matériaux permettant la réalisation de travaux en régie en matière de voirie. Par le biais d'une écriture d'ordre, cette somme sera imputée en recette de fonctionnement à l'article 722, puis imputée en dépense d'investissement à l'article 2152. Cela permet de récupérer du FCTVA sur les dépenses éligibles.

Chapitre 61 Services extérieurs :

Augmentation de 33 430.81€ de ce chapitre par rapport au CA 2016 :

- Article 6152 : entretien des espaces verts de la ZA de Bassia (10 000€), ZAC de Peyres (18 100€), 1 100€ pour l'entretien des espaces verts de la médiathèque d'Aire sur l'Adour.
- Article 615221 : les crédits augmentent de 8 966€ afin de prendre en compte la rénovation des bâtiments les plus anciens de l'écloserie d'entreprises (peintures, réparations diverses).
- Article 6135 : il s'agit des copieurs des médiathèques, de la machine à affranchir et de location d'outillage.
- Article 61523 voies et réseaux : les dépenses d'entretien de voirie augmentent de 26 655€ par rapport aux réalisations 2016 : les dépenses de point à temps (enrobés projetés compris) progressent de 19 609€ et un effort de 5 933€ est proposé en matière de signalétique.

Chapitre 62 Autres services extérieurs : 210 804,12€ augmentation de 28 331€ (+15.5%)

- Article 6228 : une provision de 10 000€ est prévue pour la réalisation d'un film de communication pour les 25 ans de la communauté de communes.
- Article 6232 (fêtes et cérémonies) : il s'agit des animations culturelles de la médiathèque (23 500 €) et l'organisation du festival BD qui désormais se déroule tous les 2 ans.
- Article 6281 Concours divers : augmentation de 5 487€ de cet article qui prévoit le financement de la plate forme Initiative Landes pour un montant de 6 000€. Les autres dépenses sont stables ou en baisse.
- Article 6288 : le coût de fonctionnement du SYDEC numérique est désormais retracé à l'article 65548. Pour 2017, le coût est de 13 036 €. Il est proposé d'adhérer au service d'archivage électronique de l'ALPI pour 1 700€. Le coût de collecte et de traitement des déchets de venaison est retracé sur cet article.

En résumé, les charges à caractère général sont identiques par rapport au BP 2016 mais progressent de 7.84% par rapport au CA 2016.

Chapitre 012 Charges de personnel : 1 027 636,72€

L'augmentation de 76 440,97€ des dépenses sur ce chapitre s'explique notamment par les points suivants :

- Avancements de grades pour 15 000€.
- Retour à temps plein d'un agent médiathèque qui était à demi traitement pour raisons de santé : 12 000€.
- Recrutement d'un technicien contractuel sur 4 mois pour la voirie : 10 560€.
- Revalorisation carrière (réforme parcours professionnel carrière et rémunération) : 11 000€.
- Titularisation d'un agent contractuel de la médiathèque : 5 600€.
- Revalorisation du point indiciaire : 5 000€ compensés en partie par la mutualisation CIAS/EHPAD.

- Article 6218 : il s'agit du remboursement d'heures de ménage assurées par des agents du service affaires scolaires sur des locaux relevant du budget principal (administration, médiathèque).
- Articles 64111, 64112 et 64118 : ces articles augmentent de fait de la prise en compte des 3 agents RH recrutés en mai 2015 sur 12 mois en 2016, de l'augmentation du point indiciaire au 1^{er} juillet 2016 et de la refonte de la catégorie B (8 agents concernés)

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : 5 188 533,41€ (+ 1.6%)

Augmentation des dépenses sur ce chapitre de 80 270,77 €. Cette augmentation est le résultat de propositions différentes, notamment pour ce qui concerne le financement des budgets annexes.

- Article 6521 : financement des budgets annexes :
Le financement du budget des affaires scolaires baisse significativement de 158 754,00 €.
La subvention d'équilibre au budget annexe de l'école de musique augmente modérément

(+3 444,43 €).

La baisse de la subvention aux cuisines centrales se poursuit en 2017.

La nouveauté du BP 2017 consiste en une subvention d'équilibre pour le budget de la ZA de Bassia. Il est rappelé que le conseil communautaire a fait le choix de pratiquer un prix de vente le plus attractif possible (délibération du 14 décembre 2015) générant un déficit prévisionnel de 410 503,16€ sur la première tranche.

Augmentation du produit de la taxe de séjour reversée à Eugénie les Bains de 48 936,00 €.

- Article 657362 : subvention au CIAS :

La subvention d'équilibre au CIAS baisse de 28 872,60€ alors que le financement des services Petite Enfance augmente de 26 991€. Les subventions reversées (48 199€) sont compensées par des recettes équivalentes.

- Article 6554 : Contributions aux organismes de regroupement :

L'appel du SICTOM Ouest du Gers se calcule ainsi : 1 530 078.32€ (TEOM prévisionnelle 2017) + 6 546.18€ (différence entre produit 2016 notifié et produit 2016 réel) = 1 536 624.50€

Chapitre 66 Charges financières : 57 157,79€

Le montant des intérêts bancaires est en baisse de 5 161.33€ par rapport au CA 2016.

Chapitre 67 Charges exceptionnelles : 70 000€

Il est prévu dans ce chapitre de provisionner 50 000€ dans la perspective d'un jugement du contentieux avec l'OGEC qui pourrait être rendu fin 2018. Le chapitre 67 retrace par ailleurs des dépenses ponctuelles : aide au lancement de la ressource et aux commerces pour l'élaboration d'AdAp.

Chapitre 14 Atténuation de produit (821 845,12€)

Il est proposé de maintenir le principe du reversement intégral du FPIC si que sa perception à la communauté de communes. Le solde positif de ces mouvements comptables finance l'exercice de la compétence « étude, élaboration, approbation, révision et suivi d'un plan local d'urbanisme intercommunal, de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».

Le FPIC 2017 n'a pas été à ce jour notifié, le BP prend en compte les valeurs 2016.

II) Recettes de fonctionnement

Le report de résultat baisse de 148 225.60€, témoignant de la dégradation des marges de fonctionnement par rapport aux années antérieures :

Exercice	2014	2015	2016	2017
Résultat de fonctionnement reporté	684 788	551 899	545 666	400 217

Chapitre 73 Impôts et taxes : 6 977 430,65€

Progression des recettes sur ce chapitre de 83 458.64€ : la baisse importante du produit de la CVAE (- 85 633€) est en partie compensée par l'augmentation significative de la CFE (+101 624€).

Le projet de budget soumis au vote est établi à partir des hypothèses suivantes :

- maintien du taux de CFE à 24.52%.
- maintien du taux de TH à 9.41%
- maintien du taux de foncier non bâti à 2.80%.
- maintien du taux du foncier bâti à 1.50%

Les bases de la CFE progressent significativement de 414 476€ (+7.2%, elles avaient augmenté de 1.48% en 2016).

Les bases de la TH progressent de 160 331€ (1.2%) Rappel : les bases prévisionnelles notifiées pour le BP 2016 étaient surévaluées : 13 952 000€ de bases annoncées pour 13 357 669€ de bases effectives !

L'augmentation des bases du foncier bâti est moins marquée (+73 161€, 0.53%)

- Article 7331 : rappel du calcul du taux de TEOM :

Le taux TEOM 2017 pratiqué sur l'ensemble des communes du SICTOM Ouest du Gers est maintenu et passe de 11.55% à 11.67%.

Exercice budgétaire	Bases TEOM	taux	Cotisations
2016 (définitif)	13 034 387	11.55%	1 505 474.70
2017 (prévisionnel)	13 111 211	11.67%	1 530 078.32

Chapitre 74 Dotations et subventions

Comme prévu, la baisse globale des dotations se poursuit. Au moment où est établi le document de présentation budgétaire, le montant des dotations 2017 n'est pas connu : il a été retenu une hypothèse d'une baisse de 100 000€ de la DGE globale.

Diminution des dotations de l'Etat :

	2012	2013	2014	2015	2016
D d'intercommunalité	1 177 674	1 179 504	1 083 545	899 053	716 997
D de compensation	621 744	610 338	590 790	590 533	579 106
DGF totale	1 799 418	1 789 842	1 674 335	1 489 586	1 296 103
Dont contribution au redressement des finances			-82 145	-193 417	-186 279

Si les compensations d'exonération en taxe d'habitation augmentent de 40 127€, elles baissent en matière de CFE (moins -15 149,00€).

Désormais, le FCTVA perçu sur les dépenses d'entretien de la voirie des bâtiments publics est retracé directement au chapitre 74. L'année dernière, ce FCTVA (d'un montant de 24 675,18€) était encaissé en section d'investissement puis imputé en section de fonctionnement par un jeu d'écriture d'ordre.

- Article 7478 :

Il prend en compte les subventions au titre du Contrat Enfance Jeunesse qui sont reversées au CIAS et le financement par l'ANAH de l'animation de l'OPAH (21 196€).

Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 2 943 914.86 € en dépenses et recettes, soit un montant comparable aux prévisions 2016 (3 083 394.71€), 2015 (2 912 426.08€) et 2014 (2 922 929.78€).

I) Dépenses d'investissement

1°) Voirie : 840 000€

Le montant d'investissement proposé pour le programme 2017 est inférieur à celui retenu pour le programme 2016. Toutefois, ce dernier a été financé par 166 784€ de fonds de concours.

2°) Maison de services au public St Louis

Les travaux ont été achevés en 2016. Un reliquat de 3 650€ reste à acquitter (travaux divers SPS).

3°) Locaux administratifs Gare

Une somme de 10 000€ a été prévue pour financer la réalisation d'un avant projet définitif afin de déposer une demande de financement DETR.

4°) Médiathèque

Le montant de 16 029,56€ en reste à réaliser pour la médiathèque tête de réseau est un reliquat du marché de construction qui ne sera probablement pas appelé. Il en va de même pour un reliquat de 2 169,26€ concernant la fourniture de mobilier.

Un montant de 3 950€ est prévu pour la réparation de dégradations de l'isolant phonique dans les cabanes de lecture.

Le renouvellement des collections est proposé à son niveau habituel.

5°) Elaboration de documents d'urbanisme : 196 717,98€

Une dépense supplémentaire est prévue pour la réalisation de schéma de gestion des eaux pluviales pour les communes d'Aire sur l'Adour, de Barcelonne du Gers, de Duhort Bachen et d'Eugénie les Bains (95 760€).

6°) Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat

Une provision de 30 000€ est proposée pour assurer le cofinancement des projets de rénovation d'habitat réalisés dans le cadre de l'opération.

7°) Programme de mise aux normes d'accessibilité

Conformément aux Ad'Ap déposés, 5 000€ euros de travaux d'accessibilité seront réalisés au siège de la communauté et à l'écloserie d'entreprises.

8°) Aménagement numérique : 200 839,42€

Les dépenses d'investissement inhérentes au plan départemental impacteront les budgets pendant une période de 8 années pour un montant annoncé de 1.5M.

9°) Signalétique touristique

Un montant de 10 000€ est proposé pour 2017, conforme à la pratique des années précédentes.

10°) Autres investissements : 15 615€

Pas d'investissement significatif en dehors des programmes. L'achat des bacs d'équarrissage pour les déchets de venaison a été acquis en 2016 mais facturé en 2017.

11°) Compétence commerce : 121 450€

Il est proposé de lancer deux actions en matière d'appui au commerce de centre-ville :

- une étude prospective réalisée par les consulaires gersois et landais avec propositions d'actions ;
- l'achat d'un local commercial rue Carnot à Aire dans l'objectif de le louer après travaux à une activité complémentaire aux commerces existants. Le propriétaire a confirmé son accord pour un montant de 90 000€.

II) Recettes d'investissement

1°) Recettes internes au budget

La section d'investissement est financée par un report de 1 047 886,99 € d'excédent de fonctionnement 2016 qui finance le déficit d'investissement de la même année.

Le virement à la section de fonctionnement est nettement inférieur aux années précédentes (972 515,73€).

2°) Voirie : 20 000€

La voirie est financée par des fonds de concours des communes pour des travaux relevant de la compétence communale. Ceux-ci étaient conséquents pour les programmes 2015 et 2016. Au titre du programme 2016, 64 867€ en reste à réaliser restent à percevoir.

Un montant de 20 000€ est prévu pour le programme 2017.

3°) Maison de services au public St Louis : 140 266,34€

La dernière tranche de la rénovation de l'immeuble Saint Louis a bénéficié d'un niveau de financement conséquent grâce à la labellisation « Maison de services au public ». Les travaux ayant été achevés en fin année, il reste un montant de solde important à percevoir en 2017.

4°) Subventions PLUi : 64 900€

Une aide de 20 000€ a été attribuée par l'Etat pour la réalisation du PLUi dans le cadre d'un appel à projet. L'Agence de l'eau finance à hauteur de 50% le schéma de gestion des eaux pluviales.

Le conseil départemental des Landes apportera une aide totale de 25 000€ pour le PLUi mais celle-ci sera débloquée par 5 tranches annuelles de 5 000€.

Le conseil départemental du Gers a également été sollicité mais n'a pas donné suite.

5°) Emprunt

Il est proposé de mobiliser un emprunt de 184 663,40 €. La voirie, l'équipement numérique du territoire et le PLUi sont autofinancés.

M. Christophe Carteau s'interroge sur l'importance du montant prévu (10 000€) pour la réalisation d'un film pour les 25 ans de la communauté de communes.

M. Dominique Saint Germain lui répond que c'est le prix à payer si on veut une qualité identique au film réalisé pour la promotion de la ZA de Bassia.

M. Saint Germain poursuit en expliquant la mission du contractuel recruté pour une durée de 4 mois : réalisation de cartes numériques de la voirie communautaire permettant de visualiser les travaux réalisés, recensement des ouvrages d'art et relevé des trottoirs relevant de la compétence communale.

Il explique ensuite que le budget d'investissement voirie a été réduit de 100 000€ avec l'accord des communes conscientes de l'effort budgétaire à assurer.

M. Benoît Laborde s'interroge sur l'évolution des dépenses de personnel sur les 5 dernières années.

M. le président explique qu'il y a des causes qui relèvent de la responsabilité des élus qui font des choix de prises de compétences (exemple de la médiathèque) mais également des mesures gouvernementales qui impactent significativement les budgets (rythmes scolaires, taux d'encadrement des élèves). D'un côté, l'Etat montre les collectivités du doigt ; mais de l'autre, il impose des réglementations qui génèrent des dépenses.

Pourra-t-on assumer encore une baisse des dotations ? Faudra-t-il augmenter les impôts ou démanteler les services publics proposés ? Pourra-t-on encore baisser le niveau d'investissement, sachant que cela a des conséquences pour le niveau d'activité des entreprises ?

Le budget primitif du budget principal de la communauté de communes est approuvé à l'unanimité.

4- Fiscalité 2016

Vote du taux de Contribution Foncière Economique

M. le président propose de ne pas augmenter le taux de Contribution Foncière Economique (CFE) et de ne pas aller au-delà du taux calculé par les services fiscaux, soit 24.52%.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire fixe le taux de CFE à 24.52%.

Vote du taux de taxe d'habitation

M. le président propose de ne pas augmenter le taux de la taxe d'habitation transférée des conseils départementaux, soit 9.41%.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire fixe le taux de taxe d'habitation à 9.41%.

Vote du taux de foncier non bâti

M. le président propose de ne pas augmenter le taux de foncier non bâti transféré, soit 2.80%.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire fixe le taux de foncier non bâti à 2.80%.

Vote du taux de foncier bâti

M. le président propose de ne pas augmenter le taux de foncier bâti, soit 1.5%.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire fixe le taux de foncier bâti à 1.5%.

5- Taxe d'enlèvement des Ordures ménagères : vote du taux

Le SICTOM Ouest du Gers a augmenté le taux servant de base au calcul de la cotisation, soit une augmentation de 11.55% à 11.67%.

M. le président propose donc d'augmenter le taux TEOM à 11.67%.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire fixe le taux de TEOM à 11.67%.

**6- Budget annexe des affaires scolaires :
compte administratif compte de gestion affectation des résultats**

• **Vote du compte administratif 2016**

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Jean Claude Grémiaux, 1^{er} vice président (le président, Robert Cabé, s'étant retiré après lecture et exposé du compte administratif) vote le compte administratif 2016 et arrête ainsi les comptes par 35 voix pour et 10 abstentions (Havard Marc, Dauba Delphine+procuration de Duprieu Carole, Darracq-Paries J. Claude, Assibat Marie +procuration de Cazeaux Pellarini Christine, Pomies Claude+procuration de Lagrave Xavier, Carteau Christophe, Joie Nadine) :

Investissement :

Dépenses	prévu	979 645.52
	réalisé	841 822.32
	Reste à réaliser	126 307.41
Recettes	prévu	979 645.52
	réalisé	722 774.31
	Reste à réaliser	36 835.05

Fonctionnement :

Dépenses	prévu	3 020 941.00
	réalisé	2 759 936.53
Recettes	prévu	3 020 941.00
	réalisé	3 025 075.67

Résultat de clôture de l'exercice :

investissement	- 119 048.01
fonctionnement	+ 265 139.14
Résultat global	+ 146 091.13

• **Vote du compte de gestion 2016**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire par 35 voix pour et 10 abstentions ((Havard Marc, Dauba Delphine+procuration de Duprieu Carole, Darracq-Paries J. Claude, Assibat Marie +procuration de Cazeaux Pellarini Christine, Pomies Claude+procuration de Lagrave Xavier, Carteau Christophe, Joie Nadine) vote le compte de gestion 2016 du trésorier, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

• **Affectation des résultats**

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

- résultat d'exploitation au 31/12/2016 : excédent	1 448 104,93€
- affectation pour couverture du besoin de financement (1068)	119 048.01€
- résultat reporté en fonctionnement (002)	56 618.77€

7- Budget annexe des affaires scolaires : budget primitif 2017

M. le président présente le budget primitif 2017 du budget annexe des affaires scolaires par articles. Malgré une légère augmentation de la masse salariale (+3.08%) due à des impondérables (augmentation de la valeur du point, augmentation des charges sociales, etc.), le montant total des dépenses de fonctionnement, virement à la section d'investissement compris, baisse de - 4.84%. Le montant des fournitures scolaires 2017 reste à 42€ par enfant (pas de diminution depuis 2012). Le montant du prix des repas 2017 pour les familles reste à 2.90 € par repas (pas d'augmentation depuis 2015).

Le montant des subventions aux associations ne diminue pas par rapport à 2016.

La subvention d'équilibre provenant du budget général est en baisse de 6.61 % par rapport à celle de 2016.

Le montant des investissements pour rénover les bâtiments scolaires et périscolaires est le plus haut depuis 2012, avec une progression de + 35.48% par rapport à 2016.

Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 2 835 000€ en dépenses et recettes.

Les dépenses totales de l'exercice 2017 sont proposées en diminution de – 133 456.90 €, soit une baisse de - 4.84 % par rapport à celles du Compte Administratif 2016.

Les charges à caractère général représentent 791 900.00 €, soit 27.93 % du budget de fonctionnement et une baisse de - 0.71 % par rapport au Compte Administratif 2016.

Chapitre 61 Services extérieurs = 103 700.00 € (soit une baisse de 11.40 % par rapport au C.A. 2016)

Chapitre 62 Autres Services Extérieurs = 53 600.00 € (+ 29.70 % par rapport au C.A. 2016).

Chapitre 012 Charges du personnel : elles représentent 1 475 800.00 € soit 52.06 % du budget de fonctionnement et une faible augmentation de + 3.08 % par rapport au Compte Administratif 2016.

Les autres charges de gestion courante représentent 522 600.00 € soit 18.43 % du budget de fonctionnement et une baisse de - 1.52 % par rapport au Compte Administratif 2016.

- Article 6558 : Autres contributions obligatoires = 205 000.00 € (- 2.54 % par rapport au C.A. 2016) participation obligatoire au fonctionnement de l'école privée Jeanne d'Arc / Saint Joseph 52 030€ financement des syndicats mixtes :
 - Duhort / Renung / Larrivière (111 000€) ;
 - Aubagnan / Bats / Vielle Tursan (29 922,94 €),
 - Frais de scolarité pour les enfants scolarisés à Garlin (dérogations acceptées pour les communes de St Agnet/Sarron/Latrilie 6 125€).
- Article 6574 : Subventions = 219 700.00 € (- 1.07% par rapport au C.A. 2016)

Article lié aux paiements des subventions :

- A l'association ALALE d'Aire sur l'Adour, pour son action communautaire en activités péri et extrascolaires (coordination et animation des TAP sur les écoles d'Aire sur l'Adour et de Barcelonne du Gers)
- A l'association ALLA de Lannux, pour son action communautaire en activités péri et extrascolaires (coordination et animation des TAP sur les écoles de Lannux, Ségos et Corneillan / gestion du Centre de Loisirs de Lannux) ;
- Aux coopératives scolaires des écoles gérées en direct (Aire sur l'Adour / Barcelonne du Gers / Eugénie les Bains / RPI Lannux – Ségos – Corneillan), pour la participation aux projets de fin d'année (sorties / voyages scolaires, etc.).

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement

Ce virement est de 44 700.00 € en 2017 soit une baisse de – 78.56 % par rapport au BP 2016.

Recettes de fonctionnement

Chapitre 013 Atténuation de Charges = 115 900.00 € (+ 2.93 % par rapport au C.A. 2016)

Il s'agit de l'article 6419 : Remboursement sur rémunérations il s'agit s du remboursement de frais de personnel mis en à disposition des autres budgets de la communauté de communes ou de communes

Chapitre 70 Produit de services = 313 000.00 € (- 0.21 % par rapport au C.A. 2016)

Article 7067 : Redevances cantines scolaires

Depuis la rentrée de septembre 2016, tous les repas vendus aux enfants sont au tarif de 2.90 €. Il est proposé que ces tarifs n'augmentent pas. Les redevances cantines scolaires 2017 s'élèveront à 313 000.00 €.

Chapitre 74 Dotations subventions participations = 88 081.23 € (+ 21.07 % par rapport au C.A. 2016). On y trouve notamment du FCTVA pour dépenses d'entretien, le financement pour 2 emplois d'avenir recrutés; des aides ponctuelles du Département des Landes et de la Région Aquitaine.

- Article 7552 : La subvention d'équilibre versée par le budget principal de la communauté de communes au budget annexe « Affaires Scolaires » sera en 2017 inférieure de 158 754.00 € par rapport à celle de 2016 (- 6.61 %), et d'un montant de 2 243 000.00 €.

Chapitre 77 Produits exceptionnels

Article 7788 : Produits exceptionnels divers : remboursement de l'assurance pour le dégât des eaux 2016 à l'école d'Eugénie les Bains. Il restera 13 400.00 € à percevoir en 2017.

Chapitre 002 Excédent de fonctionnement = 56 618.77 € (contre 88 009.75 € en 2016).

Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 140 500€.

Dépenses :

Augmentation de 298 677.68 € des dépenses d'investissement, soit + 35.48 % de plus qu'en 2016.

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles = 870 775.07 € (+ 81.75 % par rapport au C.A. 2016)

- Article 21731 : Bâtiments publics : Travaux à réaliser dans les bâtiments scolaires. Pour 2017, l'achèvement d'une opération débutée en 2016 et 9 nouvelles opérations sont prévues :

Opération 1 : Fin des travaux de réhabilitation de l'école maternelle Claude NOUGARO d'Aire sur l'Adour 169 200€.

Opération 2 : Travaux d'accessibilité 40 000€.

Opération 3 : Fin des travaux de réhabilitation l'école de Duhort Bachen 130 520€.

Opération 4 : Fin des travaux de réhabilitation l'école primaire d'Eugénie les Bains 42 550€.

Opération 5 : Travaux à l'école maternelle de Barcelonne du Gers 264 400€.

Opération 6 : Travaux divers école de Ségos 46 150€.

Opération 7 : Mise en place d'une signalétique identique sur les bâtiments scolaires 12 060€.

Opération 8 : Mise en sécurité des bâtiments scolaires et des cours de récréation.30 590€.

Opération 9 : Travaux divers sur l'école Lannux 60 600€.

Opération 10 : Travaux divers sur l'école Corneillan 7 750€.

Recettes :

La section d'investissement est financée comme suit :

- Article 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 208 520.37€.
- Article 102221 : FCTVA 109 750.15 €.

Chapitre 13 Subventions : 340 857.05€

- DETR 170 630€,
- subvention de l'Etat pour la sécurisation des écoles 41 370€,
- département du Gers 49 000€,
- département des Landes 79 857.05€.

Chapitre 16 Emprunt :

Un emprunt de 375 000€ sera mobilisé.

La dotation aux amortissements (Article 281) est de 61 672.43€.

Le virement de la section de fonctionnement est de 44 700€.

Le budget primitif 2017 du budget annexe des affaires scolaires est approuvé par 41 voix pour et 5 abstentions (Christophe Carteau, Marie Assibat + procuration de Christine Cazeaux Pellarini, Nadine Joie et Marc Havard).

M. Christophe Carteau explique son vote par le fait qu'un compromis n'a pu être trouvé entre l'EPCI et l'OGEC. Il estime que quelque soit le résultat du contentieux, les conséquences seront négatives pour la communauté de communes qui aura soit à assumer le coût d'une décision défavorable du tribunal administratif, soit, dans le cas d'une décision favorable du TA, à faire face à l'accueil des élèves de l'école privée qui ne se remettrait pas financièrement d'avoir à assumer le coût du contentieux engagé. Il précise que par ailleurs le budget primitif proposé lui convient.

8- Budget annexe des cuisines centrales : compte administratif et compte de gestion affectation des résultats

• **Vote du compte administratif 2016**

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Jean Claude Grémiaux, 1^{er} vice président (le président, Robert Cabé, s'étant retiré après lecture et exposé du compte administratif) vote le compte administratif 2016 et arrête ainsi les comptes à l'unanimité :

Investissement :

Dépenses	prévu	280 717.41
	réalisé	194 407.94
	Reste à réaliser	43 743.58
Recettes	prévu	280 717.41
	réalisé	197 344.71
	Reste à réaliser	0.00

Fonctionnement :

Dépenses	prévu	1 524 210.98
	réalisé	1 382 576.14
Recettes	prévu	1 524 210.98
	réalisé	1 568 197.91

Résultat de clôture de l'exercice :

investissement	+ 2 936.77
fonctionnement	+ 185 621.77
Résultat global	+ 188 558.54

• **Vote du compte de gestion 2016**

Le compte de gestion établi par le trésorier, Sylvie Labeyrie à la clôture de l'exercice, est approuvé à l'unanimité.

• **Affectation des résultats**

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

- résultat d'exploitation au 31/12/2016 : excédent	185 621.77 €
- affectation pour couverture du besoin de financement (1068)	40 806.81€
- résultat reporté en fonctionnement (002)	144 814.96€
- résultat investissement reporté en investissement (001)	2 936.77€

9- Budget annexe des cuisines centrales : Budget primitif 2017

M. le président présente le budget primitif 2017 du budget annexe des cuisines centrales par articles. Il rappelle que ce budget annexe est un service public industriel et commercial (SPIC) qui a une autonomie totale de trésorerie.

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 474 936.96€.

Dépenses :

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 92 360.82€ par rapport à l'exécution 2016. Les charges à caractère général progressent de 49 084.14€ afin de prendre en compte notamment 22 034.99€ d'augmentation pour les denrées alimentaires (article 604) et 9 371.82€ d'augmentation pour les locations mobilières (article 6135 : location d'un véhicule de livraison supplémentaire). Les charges de personnel augmentent de 33 278.86€. Une provision pour dépenses imprévues de 10 421.54€ est proposée.

Recettes

Les recettes intègrent :

- une baisse du prix de vente des repas de 5 centimes en faveur du budget des affaires scolaires ;
- une baisse de la subvention du budget principal ramenée à 160 000 € (180 000 € en 2016).

La section d'investissement s'équilibre à 202 215.79€.

Il est notamment prévu l'achat d'une grande sauteuse et d'une marmite multifonctions pour un montant de 43 743,58 €, de l'outillage divers (15 000€, notamment l'aménagement de l'espace plonge batterie) et des conteneurs pour les pique-niques du centre de loisirs (3236 €).

La section d'investissement est financée par :

- 158 472€ de dotations aux amortissements (le bâtiment fait l'objet d'un amortissement) ;
- 40 806€ d'excédent de fonctionnement ;
- 2 936€ d'excédent d'investissement.

Le budget primitif 2017 du budget annexe des cuisines centrales est approuvé à l'unanimité.

10- Cuisines centrales prix de vente des repas au budget annexe affaires scolaires

M. le président rappelle la délibération du 13 avril 2016 fixant à 4.45€ le prix de vente des repas du budget annexe cuisines centrales au budget annexe affaires scolaires. Considérant les résultats des comptes administratifs 2016 et les prévisions des budgets primitifs 2017, il propose que ce prix soit ramené à 4.40€.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire fixe à 4.40€ le prix de vente des repas du budget annexe cuisines centrales au budget annexe affaires scolaires à partir du 1^{er} janvier 2017.

11- Budget annexe de l'école de musique compte administratif et compte de gestion

• Vote du compte administratif 2016

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Jean Claude Grémiaux, 1^{er} vice président (le président, Robert Cabé, s'étant retiré après lecture et exposé du compte administratif) vote le compte administratif 2016 et arrête ainsi les comptes à l'unanimité :

Investissement :

Dépenses	prévu	10 654.22
	réalisé	8 316.30
	Reste à réaliser	0.00
Recettes	prévu	10 654.22
	réalisé	12 505.30
	Reste à réaliser	0.00

Fonctionnement :

Dépenses	prévu	253 417.59
	réalisé	243 488.76
Recettes	prévu	253 417.59
	réalisé	258 164.39

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement	+ 4 189.00
Fonctionnement	+14 675.63
Résultat global	+18 864.63

- **Vote du compte de gestion 2016**

Le compte de gestion établi par le trésorier, Sylvie Labeyrie à la clôture de l'exercice, est approuvé à l'unanimité.

12- Budget annexe de l'école de musique budget primitif 2017

M. le président présente le budget primitif 2017 du budget annexe de l'école de musique par articles. La section de fonctionnement s'équilibre à 263 887 €.

Depenses

Les dépenses augmentent de 4.13 % par rapport au BP 2016 et de 8.37 % par rapport au CA 2016. Les charges à caractère général sont proposées à 16 950 € et comprennent notamment l'achat de partitions et l'achat d'un logiciel pour assurer le suivi pédagogique des élèves.

Pas de recrutement d'enseignant, mais il convient de rembourser les frais de ménage 2016 dus à la commune d'Aire.

En accord avec l'association Diapason, il ne sera pas versé de subvention mais la communauté de communes procédera à l'achat d'instruments qui seront mis à disposition de l'association.

Le report de fonctionnement 2016 s'élève à 14 675 € contre 9 407 € en 2015

Recettes

Le produit des abonnements est prévu pour un montant de 71 000 € avec un maintien des tarifs à la rentrée de septembre 2017.

La subvention d'équilibre s'élève à 176 454 € contre 173 010 € en 2016.

Le transfert de charges inhérent à l'école de musique de la commune à l'EPCI s'élève à 113 191 €

Le coût résiduel de l'école s'élève donc à 63 263 €.

La section d'investissement s'équilibre à 14 387.33€.

L'achat d'instruments de musique et de matériel est compensé par 2 317.38€ de FCTVA, 3 989€ d'excédent reporté, 2 023€ de subventions du Conseil départemental des Landes et 6 057.95 € de dotations aux amortissements.

Le budget primitif 2017 du budget annexe de l'école de musique est approuvé à l'unanimité.

13- Budget annexe de la zone d'activités de Bassia compte administratif compte de gestion affectation des résultats

- **Vote du compte administratif 2016**

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Jean Claude Grémiaux, 1^{er} vice président (le président, Robert Cabé, s'étant retiré après lecture et exposé du compte administratif) vote le compte

administratif 2016 et arrête ainsi les comptes à l'unanimité :

Investissement :

Dépenses	prévu	1 755 548.27
	réalisé	726 893.55
	Reste à réaliser	0.00
Recettes	prévu	1 755 548.27
	réalisé	116 336,43
	Reste à réaliser	0.00

Fonctionnement :

Dépenses	prévu	1 691 991.41
	réalisé	530 462.48
Recettes	prévu	1 691 991.41
	réalisé	947 282.26

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement	- 610 557.12
Fonctionnement	+ 416 819.78
Résultat global	- 193 737.34

- **Vote du compte de gestion 2016**

Le compte de gestion établi par le Trésorier, Sylvie Labeyrie à la clôture de l'exercice, est approuvé à l'unanimité.

- **Affectation des résultats**

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

- résultat d'exploitation au 31/12/2016 : excédent	416 819.78 €
- affectation pour couverture du besoin de financement (1068)	416 819.78 €
- résultat reporté en fonctionnement (002)	- €
- résultat investissement reporté en investissement (001)	- 610 557.12 €

14- Budget annexe de la zone d'activités de Bassia Budget primitif 2017
--

M. le président présente le budget primitif 2017 du budget annexe de la zone d'activités de Bassia par articles.

La section de fonctionnement s'équilibre à 466 121.45€.

Le solde des travaux de viabilisation s'élève à 105 000€. En recettes, une vente de terrain est prévue pour un montant de 173 688€. Une subvention du budget principal de 141 410€ équilibre le budget annexe.

La section d'investissement s'équilibre à 1 619 243.58€.

Les écritures comptables prennent en compte la consolidation d'un prêt court terme de 900 000€ en moyen terme (20 ans) à un taux de 1,14%. Un prêt complémentaire de 75 600€ finance le solde des travaux à réaliser.

Le budget primitif 2017 du budget annexe de la zone d'activités de Bassia est approuvé à l'unanimité.

**15- Budget annexe de la zone d'activités de Peyres
compte administratif compte de gestion**

• **Vote du compte administratif 2016**

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Jean Claude Grémiaux, 1^{er} vice président (le président, Robert Cabé, s'étant retiré après lecture et exposé du compte administratif) vote le compte administratif 2016 et arrête ainsi les comptes à l'unanimité :

Investissement :

Dépenses	prévu	0.00
	réalisé	0.00
	Reste à réaliser	0.00
Recettes	prévu	77 794,06
	réalisé	77 794,06
	Reste à réaliser	0.00

Fonctionnement :

Dépenses	prévu	100 454.09
	réalisé	90 714.10
Recettes	prévu	22 660,03
	réalisé	0.00

Résultat de clôture de l'exercice :

investissement	+ 77 794,06
Fonctionnement	- 90 714.10
Résultat global	- 12 920.04

• **Vote du compte de gestion 2016**

Le compte de gestion établi par le Trésorier, Sylvie Labeyrie à la clôture de l'exercice, est approuvé à l'unanimité.

**16- Budget annexe de la zone d'activités de Peyres
Budget primitif 2017**

M. le président présente le budget primitif 2017 du budget annexe de la zone d'activités de Peyres par articles.

Dépenses de fonctionnement (113 962.12€)

Ce montant reprend 90 714,10€ de résultat, des travaux sur bâtiment (5200,02€) sont prévus à la suite d'un sinistre.

Les dépenses d'entretien de la zone sont désormais prises par le budget général.

Recettes de fonctionnement (23 248.02€)

La vente du lot 23 est prévue pour 18 048€. Un remboursement de sinistre a été confirmé pour 5 200,02€.

Section d'investissement

Le déficit de fonctionnement 2017 (-90 714.10 €) est compensé par l'excédent d'investissement du même montant.

Il est prévu des travaux de signalétique pour un montant de 5127,96€.

Il n'y a plus de dette pour ce budget annexe.

Il reste un lot à vendre (n° 56) soit 3 363 m² X 17€ = 57 171€.

Le budget primitif 2017 du budget annexe de la zone d'activités de Peyres est approuvé à l'unanimité.

**17- Budget annexe de la réserve foncière des Arrats
compte administratif compte de gestion affectation des résultats**

• **Vote du compte administratif 2016**

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Jean Claude Grémiaux, 1^{er} vice président (le président, Robert Cabé, s'étant retiré après lecture et exposé du compte administratif) vote le compte administratif 2016 et arrête ainsi les comptes à l'unanimité :

Investissement :

Dépenses	prévu	1 755 548.27
	réalisé	726 893.55
	Reste à réaliser	0.00
Recettes	prévu	1 755 548.27
	réalisé	1 16 336,43
	Reste à réaliser	0.00

Fonctionnement :

Dépenses	prévu	487 833.11
	réalisé	485 611.11
Recettes	prévu	487 833.11
	réalisé	409 589.81

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement	- 76 021.30
Fonctionnement	+ 43 105.55
Résultat global	- 32 915.75

• **Vote du compte de gestion 2016**

Le compte de gestion établi par le Trésorier, Sylvie Labeyrie à la clôture de l'exercice, est approuvé à l'unanimité.

• **Affectation des résultats**

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

- résultat d'exploitation au 31/12/2016 : excédent	43 105.55 €
- affectation pour couverture du besoin de financement (1068)	43 105.55 €
- résultat reporté en fonctionnement (002)	- €
- résultat investissement reporté en investissement (001)	- 76 021.30 €

**18- Budget annexe de la réserve foncière des Arrats
Budget primitif 2017**

M. le président présente le budget primitif 2017 du budget annexe de la réserve foncière des Arrats par articles.

La section de fonctionnement s'équilibre à 104 787.21€.

Les dépenses de fonctionnement prévoient la mise en place d'un panneau d'information (1 890€), le reste consiste en remboursement d'intérêt d'emprunt (9 823.46€) et virement à la section d'investissement (82 164,19€).

Les recettes principales sont : une subvention du budget principal (45 826,14€) et le solde de la subvention 1% paysage et développement (35 251,95€).

La section d'investissement équilibrée à 125 269.74€ retrace le remboursement de la dette en capital (36 448,88€) ainsi que des écritures de stocks financés par le virement de la section de fonctionnement et l'excédent de fonctionnement capitalisé.

Le budget primitif 2017 du budget annexe de la réserve foncière des Arrats est approuvé à l'unanimité.

**19- Budget annexe bâtiment hébergement dépendance
compte administratif compte de gestion affectation des résultats**

• **Vote du compte administratif 2016**

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Jean Claude Grémiaux, 1^{er} vice président (le président, Robert Cabé, s'étant retiré après lecture et exposé du compte administratif) vote le compte administratif 2016 et arrête ainsi les comptes à l'unanimité :

Investissement :

Dépenses	prévu	492 216.72
	réalisé	473 726.62
	Reste à réaliser	18 490.10
Recettes	prévu	492 216.72
	réalisé	269 965.34
	Reste à réaliser	0.00

Fonctionnement :

Dépenses	prévu	374 607.36
	réalisé	150 725.36
Recettes	prévu	374 607.36
	réalisé	377 571.93

Résultat de clôture de l'exercice :

investissement	- 203 761.28
fonctionnement	+ 226 846.57
Résultat global	+ 23 085.29

• **Vote du compte de gestion 2016**

Le compte de gestion établi par le Trésorier, Sylvie Labeyrie à la clôture de l'exercice, est approuvé à l'unanimité.

• **Affectation des résultats**

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

- résultat d'exploitation au 31/12/2016 : excédent	226 846.57€
- affectation pour couverture du besoin de financement (1068)	222 251.38€
- résultat reporté en fonctionnement (002)	4 595.19€

20- Budget annexe bâtiment hébergement dépendance Budget primitif 2017

M. le président présente le budget primitif 2017 du budget annexe bâtiment hébergement dépendance par articles. Il rappelle que la vocation de ce budget annexe est d'assurer le portage de l'investissement EHPAD qui est loué au CIAS. Une mise à disposition est envisagée courant 2017 (comme effectuée pour la Résidence Senior).

La section de fonctionnement s'équilibre à 375 475.19€.

La section d'investissement s'équilibre à 451 025.85€.

L'excédent fonctionnement 2016 et le virement couvrent le déficit "investissement" 2016 et la part capital de l'annuité. L'encours de la dette au 01/01/2017 s'élève à 5 849 945 € auquel s'ajoute un prêt court terme de 97 524 €.

Ces prêts seront transférés au CIAS en cours d'année.

Le budget primitif 2017 du budget annexe bâtiment hébergement dépendance est approuvé à l'unanimité.

21- Attribution de subventions

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire approuve l'octroi des subventions suivantes :

Subvention à l'Office de tourisme communautaire

MM. Cabé Robert, Brèthes Philippe, Brèthes Michel et Grémiaux Jean Claude, membres du conseil d'administration de l'OTC ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire autorise le versement d'une subvention de 135 000€ à l'Office de tourisme communautaire pour l'année 2017.

Subvention à l'association Int'aire mezzo

Après en avoir délibéré par 44 voix pour et 2 abstentions (Delphine Dauba+ procuration Duprieu Carole), le conseil communautaire autorise le versement d'une subvention de 3 600€ à l'association Int'Aire Mezzo.

Subvention à l'association Landes Ressourcerie

MM. Lalanne Jean Michel et Lamaignère Michel, membres du conseil d'administration du conseil d'administration de l'association ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré par 38 voix pour et 6 abstentions (Marc Havard, Christophe Carteau, Delphine Dauba+procuration Carole Duprieu, Claude Pomiès + procuration Xavier Lagrave), le conseil communautaire autorise le versement d'une subvention de 18 600€ à l'association Landes Ressourcerie pour l'année 2017.

Subvention à l'association ALALE

Mme Courrèges Francine, membre du conseil d'administration de l'association ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire autorise le versement d'une subvention de 160 000€ à l'association ALALE pour l'année 2017.

Subvention à l'association ALLA

M. Alain Bézecourt, membre du conseil d'administration de l'association ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire autorise le versement d'une subvention de 49 000€ à l'association ALLA pour l'année 2017.

Subvention à l'association Meilleurs ouvriers de France

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire autorise le versement d'une subvention de 250€ à l'association Meilleurs ouvriers de France pour l'année 2017.

22- Adhésion au service d'archivage électronique ALPI

Afin de mettre l'EPCI en conformité avec la réglementation il est proposé de mettre en œuvre le processus relatif à la mise en place de la conservation sécurisée des archives électroniques (courantes et intermédiaires) en utilisant ARCHILAND, plateforme mise à disposition par l'ALPI et hébergée à Mont-de-Marsan. Cette prestation a un coût annuel de 1 700€

Sur proposition de M. le président, le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- d'approuver la convention avec l'ALPI portant sur la conservation sécurisée des archives électronique.
- d'approuver la politique d'archivage proposée par l'ALPI.
- de remettre les informations nécessaires relatives aux accords de versement.
- d'autoriser l'autorité à signer tout document à cet effet.

23- Modification de la régie de recettes de la médiathèque

M. le président rappelle la délibération du 7 juillet 2014 portant création d'une régie de recettes pour les médiathèques communautaires. Cette régie encaisse les redevances de photocopies, la perception du produit de la billetterie spectacle, la perception de la vente d'ex-libris.

Il convient de modifier cette régie de recettes afin de prévoir la perception de recettes inhérentes à la vente de livres inutilisés par les médiathèques et qui seront proposés au public.

Après en voir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire approuve la modification de la régie de recettes de la médiathèque de façon à prendre en compte perception de recettes inhérentes à la vente au public de livres inutilisés par les médiathèques communautaires.

24- Approbation des statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Adour Chalosse Tursan

M. le président rappelle que par délibération en date du 25 octobre 2016, le Comité Syndical Adour Chalosse Tursan a délibéré en faveur de la transformation du Syndicat Mixte en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural. Par ailleurs, le Comité Syndical Adour Chalosse Tursan, en date du 13 mars 2017, a adopté les nouveaux statuts du futur Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Adour Chalosse Tursan.

Il s'agit désormais pour les EPCI membres d'approuver ces statuts, dans un délai de 3 mois suivant la notification de la délibération du comité syndical adoptant les statuts du PETR (art. L. 5211-20 du CGCT).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes d'Aire sur l'Adour décident à l'unanimité d'approuver les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Adour Chalosse Tursan.

25- Attribution d'une aide dans le cadre de l'OPAH

Par notification d'octroi des délégations ANAH des Landes, la demande de financement suivante a été déclarée éligible dans le cadre de l'OPAH d'Aire sur l'Adour. Après visite d'achèvement des travaux et production des factures acquittées des travaux, le montant des aides de la communauté de communes a été calculé pour chaque bénéficiaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire autorise le versement de l'aide suivante : une aide de 500€ à Mme et M. Pedoussaut Isabelle et Jean Marc d'Aire sur l'Adour (précarité énergétique).

26- Modification de la convention de prestation de portage de repas avec l'hôpital de jour

A la demande du contrôle de légalité est proposé un avenant à la convention initiale.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise la modification de l'article 9 « Durée de la convention » de ladite convention *initialement rédigé comme suit* :

« *La présente convention qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2017 est conclue pour un an, **renouvelable par tacite reconduction.***»

qui est remplacé dans son intégralité par :

« *La présente convention qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2017 est conclue pour un an ferme soit **jusqu'au 31 décembre 2017.***»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.